

# PARCOURS de L'EXCELLENCE SPORTIVE (PES)



Course d'Orientation  
Fédération Française

## HAUT NIVEAU Les Pôles



Edition  
2013-2017

FFCO  
Commission Haut-Niveau

## SOMMAIRE

---

PREAMBULE .....	3
PES : STRATEGIE DE PREPARATION AUX FINALES ET AUX PODIUMS DES COMPETITIONS DE REFERENCE .....	3
1. Les structures "pôles" du PES .....	3
a. Le pôle espoir de Fontainebleau .....	3
b. Le pôle France Jeune de Clermont-Ferrand .....	3
c. Le pôle France Elite de Saint-Etienne .....	3
2. Les dispositifs .....	3
a. Les groupes France .....	3
b. Les équipes de France .....	4
CONDITIONS D'ACCES AU POLE ESPOIR .....	5
CONDITIONS D'ACCES AU POLE FRANCE JEUNE .....	6
CONDITIONS D'ACCES AU POLE FRANCE ELITE .....	7
REGLEMENT DES POLES FRANCE & ESPOIR .....	8
CAHIER DES CHARGES : POLE ESPOIR (CO à pied et VTT) .....	11
CAHIER DES CHARGES : POLE FRANCE JEUNE .....	12
CAHIER DES CHARGES : POLE FRANCE ELITE .....	13

## PREAMBULE

Suite à la consultation de la commission du sport de haut niveau du Conseil national du sport du 11 octobre 2013, le PES 2013-2017 de la FFCO a été validé par le ministère des sports par arrêté en date du 19 novembre 2013

### **PES : STRATEGIE DE PREPARATION AUX FINALES ET AUX PODIUMS DES COMPETITIONS DE REFERENCE**

Afin de préparer au mieux les SHN aux finales et podiums des compétitions de référence, le PES de la FFCO, est organisé en structures, les pôles et en 2 dispositifs : les groupes France et les équipes France.

#### **1. Les structures "pôles" du PES**

Les pôles permettent un entraînement quotidien à bi - quotidien de préparation à la fois technique, physique et mentale en course d'orientation.

**Voir ci-après les conditions d'accès, le règlement des pôles France et espoir et leurs cahiers des charges.**

##### **a. Le pôle espoir de Fontainebleau**

**Disciplines HN :** CO à pied et CO à VTT

**Le public concerné :** les sportifs hommes et femmes de 15 à 20 ans, lycéens, puis étudiants pour la spécialité de CO à VTT.

##### **b. Le pôle France Jeune de Clermont-Ferrand**

**Discipline HN :** CO à pied

**Le public concerné :** hommes et femmes, en étude post-bac âgés de 18 à 23 ans, c'est à dire juniors et jeunes seniors.

##### **c. Le pôle France Elite de Saint-Etienne**

**Discipline HN :** CO à pied

**Le public concerné :** hommes et femmes, en étude post-bac ou professionnel, avec décharge ou emploi aménagé, âgés de 23 ans et plus.

Exceptionnellement, si le niveau du sportif le justifie, un junior peut entrer au pôle France Elite.

Une période de transition va être aménagée pour les sportifs entrés au pôle France depuis 2 ans, ayant commencé des études sur Lyon ou Saint-Etienne, dont le cursus d'études n'existe pas sur Clermont -Ferrand. Cette période de transition durera jusqu'à ce que le sportif termine ses études en ayant toujours le niveau requis ou bien s'il n'a plus le niveau attendu, auquel cas, il sortira du pôle France.

#### **2. Les dispositifs**

##### **a. Les groupes France**

Chaque sportif sélectionné par la DTN pour entrer en groupe France s'engage annuellement à accepter son appartenance à un groupe France. Il s'engage à respecter le règlement haut niveau et son contrat d'objectif personnalisé, définit avec l'entraîneur national du groupe et le DTN.

##### **- Le groupe FRANCE senior de CO à pied**

Regroupe les coureurs de catégorie seniors H et D 21 E inscrits sur les listes de haut niveau ministérielles.

Le groupe France senior est divisé en 3 sous-groupes distincts ayant chacun ses objectifs propres : le groupe « médailles », le groupe « top 20 » et le groupe « développement ». Ce mode d'organisation nouveau permet de rendre plus lisible l'évolution du niveau de juniors à seniors performants à l'international (voir détails en annexe 3 du règlement HN).

### - Le groupe FRANCE junior de CO à pied

Regroupe les coureurs « junior » âgés de 18 à 20 ans, licenciés en H ou D 20E inscrits sur les listes ministérielles jeunes ou espoirs ou hors liste ayant le potentiel et détecté par la direction technique nationale. Pour certains cas précisés en annexe, les sportifs inscrits dans le groupe pourront se voir imposer un sur classement.

### - Le groupe FRANCE moins de 18 ans de CO à pied

Regroupe 20 jeunes coureurs de catégories H et D16 et H et D18 1<sup>ère</sup> année détectés et sélectionnés sur les résultats de la saison en cours et lors du stage de sélection fédérale final. Certains d'entre eux peuvent être inscrits sur la liste espoir au regard de leur résultats et / ou de leur potentiel.

### - Le groupe FRANCE de CO à VTT

Regroupe les coureurs de CO à VTT pouvant représenter la France dans toutes les manifestations internationales officielles de CO à VTT ou ayant le potentiel pour y prendre part. Ces coureurs peuvent être inscrits sur les listes ministérielles ou espoir, en fonction de leur niveaux de résultats et / ou de leur potentiel. Pour certains cas précisés en annexe, les sportifs inscrits dans le groupe pourront se voir imposer un sur classement.

## b. Les équipes de France

Les équipes de France senior, junior et moins de 18 ans, de CO à pied et de CO à VTT sont composées des coureurs sélectionnés, conformément aux critères définis dans les annexes du règlement haut niveau de la FFCO, aux compétitions de référence, de préparation ainsi qu'aux stages de préparation.

(Cf. règlement HN, annexes 3, 4, 5 et 6)

Les sélections en Equipe de France des moins de 18 ans sont ouvertes à tous les coureurs HD16 et HD18.

Les sélections en Equipe de France Junior ne sont ouvertes qu'aux sportifs H ou D20E inscrits sur listes ministérielles et/ou appartenant au groupe junior.

Les sélections en Equipe de France Senior ne sont ouvertes qu'aux sportifs inscrits sur listes ministérielles.

## CONDITIONS D'ACCES AU POLE ESPOIR (Fontainebleau)

- **Etre inscrit sur la liste espoir et / ou appartenir au groupe France – 18 ou au groupe France CO VTT ou potentiel.**
- **Avoir un bon niveau scolaire.**
- **Etre motivé pour mener à bien le double projet (sportif et scolaire)**

Sur proposition du DTN, présenter sa candidature pour l'entrée en pôle espoir en envoyant au responsable du pôle « espoir » pour le 30 avril de l'année en cours :

- les bulletins de l'année scolaire précédente et l'année en cours ;
- le cahier d'entraînement et les résultats sportifs
- le cursus scolaire envisagé
- une lettre de motivation personnelle du jeune sportif, une lettre de présentation du président du club.

Dans le courant du mois de mai, le comité de sélection présidée par le DTN se réunit pour sélectionner les sportifs dont le niveau et la motivation sont satisfaisants pour entrer en pôle espoir.

Cette admission sera entérinée

- au regard du suivi médical réglementaire, l'avis médical du médecin du Pôle étant obligatoire.
- si le jeune sportif satisfait à l'entretien en présence des parents, avec le responsable du pôle et de la structure d'accueil éventuellement.
- si la commission d'évaluation du dossier scolaire de l'établissement dans lequel le jeune sportif sera scolarisé juge son niveau suffisant.
- si le sportif signe le contrat d'objectif personnalisé du pôle et les différents règlements intérieurs des structures d'accueil et établissements scolaires.

## CONDITIONS D'ACCES AU POLE FRANCE Jeune (Clermont-Ferrand)

- Etre inscrit sur les listes ministérielles jeune ou espoir, et / ou être en groupe France junior.
- être en progression (avis des CTS responsables des groupes et des structures).
- Avoir un bon niveau scolaire, et envisager des études post-Bac compatibles avec la charge d'entraînement de haut-niveau du pôle France Jeune.

Sur proposition du DTN, présenter sa candidature pour l'entrée en pôle France Jeune en envoyant au responsable du pôle France Jeune pour le 30 avril de l'année en cours :

- le cahier d'entraînement
- la fiche de candidature du pôle France Jeune (à demander au responsable du pôle), résultats sportifs, projet d'études supérieures.

Dans le courant du mois de mai, le comité de sélection présidé par le DTN se réunira pour sélectionner les sportifs dont le niveau et la motivation sont satisfaisants pour entrer et performer au Pôle France Jeune.

Cette admission sera entérinée :

- si le sportif satisfait au suivi médical réglementaire, l'avis médical du médecin du Pôle étant obligatoire.
- s'il s'engage dans un projet d'études supérieures, professionnel ou de formation lui permettant un entraînement de haut-niveau.
- si le sportif signe le contrat d'objectif personnalisé du pôle et les différents règlements intérieurs des structures d'accueil et établissements d'études supérieures.

## CONDITIONS D'ACCES AU POLE FRANCE Elite (Saint-Etienne)

- Etre inscrit sur les listes ministérielles de haut-niveau (Jeune, senior ou élite).
- Etre au pôle France Jeune et être en progression (avis du responsable du pôle) et avoir le niveau sportif d'entrée au pôle France Elite.
- Avoir un aménagement de son temps d'études ou de travail.

Sur proposition du DTN, présenter sa candidature pour l'entrée au pôle France, en envoyant au responsable du pôle France Elite pour le 31 mai de l'année en cours :

- ses résultats universitaires
- le cahier d'entraînement et les résultats sportifs
- le projet d'études et professionnel.
- la fiche de candidature du pôle France (à demander au responsable du pôle France)

Dans le courant du mois de Juillet, le comité de sélection présidé par le DTN se réunira pour sélectionner les sportifs dont le niveau et la motivation sont satisfaisants pour entrer et performer au pôle France.

Cette admission sera entérinée :

- si le sportif satisfait au suivi médical réglementaire, l'avis médical du médecin du Pôle étant obligatoire.
- s'il poursuit un projet universitaire, professionnel ou de formation lui permettant un entraînement de haut-niveau.
- si le sportif signe le contrat d'objectif personnalisé du pôle et les différents règlements intérieurs des structures d'accueil et établissements, tant sportifs, d'études ou professionnels.

Pour toute information complémentaire sur un pôle particulier, prendre contact avec l'un des responsables des pôles :

Olivier COUPAT - CTS - Responsable Pôle France Elite Saint-Etienne  
[olivier.coupat@ffcoorientation.fr](mailto:olivier.coupat@ffcoorientation.fr)

Jean-Paul HOSOTTE - CTS - Responsable Pôle France Jeune Clermont-Ferrand  
[Jean-paul.hosotte@ffcoorientation.fr](mailto:Jean-paul.hosotte@ffcoorientation.fr)

André HERMET - CTS - Responsable Pôle Espoir Fontainebleau  
[andrehermet@aol.com](mailto:andrehermet@aol.com)

## REGLEMENT DES POLES FRANCE & ESPOIR

### Article 1 - Objet

Ce document fixe le cadre général organisant l'action des Pôles.

### Article 2 - Durée et date d'application

Les règles relatives aux conditions de fonctionnement des Pôles sont valables pour une durée de douze mois correspondant à l'année scolaire.

Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de septembre 2013.

### Article 3 - Engagement du sportif

Chaque sportif intégrant un Pôle de la FFCO s'engagera par la signature d'un contrat d'objectif personnalisé. Ce contrat sera également signé des parents pour les mineurs, du président du club, de celui de la ligue et du Directeur Technique National représenté par le CTS responsable du Pôle.

### Article 4 - Double projet

Les orienteurs candidats aux Pôles doivent avoir un projet de formation scolaire, universitaire ou professionnel et un projet de haut-niveau sportif. Le projet d'études doit être compatible avec la charge d'entraînement de haut-niveau du Pôle. La Direction Technique Nationale apporte son assistance dans ces deux domaines, en particulier dans l'aménagement des études pour favoriser l'entraînement de haut – niveau.

### Article 5 - Obligation de présence

Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées par les entraîneurs du pôle, la présence aux cours inhérents à la formation pour laquelle l'orienteur s'est engagé est obligatoire, de même qu'à toutes les actions (entraînements, compétitions) prévues par le Pôle.

### Article 6 - Résultats scolaires et comportement

En cas de résultats scolaires insuffisants, travail « laissant à désirer » ou de comportement inadapté au sein de l'établissement ou en déplacement sportif, l'orienteur ne serait pas autorisé à participer aux déplacements du Pôle prévus au calendrier.

### Article 7 - Cadre fédéral

Le fonctionnement des Pôles s'inscrit dans le cadre de la politique sportive de la Fédération Française de Course d'Orientation. Ainsi, toute action fédérale (compétitions, stages...) a-t-elle priorité respectivement sur celle qui est à l'initiative du Pôle puis des groupes haut niveau des ligues puis des clubs ou de l'orienteur lui-même.

### Article 8 - Responsabilité de l'entraînement

L'entraînement est placé sous la responsabilité des cadres techniques, responsables et entraîneurs des Pôles qui en déterminent les modalités.

### Article 9 - Objectif sportif et programme de la saison

L'admission dans un Pôle induit une exigence de résultats sportifs de haut niveau. En ce sens, toute compétition sportive ou action, pour laquelle le coureur est appelé à défendre les couleurs de la France ou de la Fédération Française de Course d'Orientation constitue un objectif de préparation ; il ne peut s'y soustraire.

Le reste du calendrier sportif est constitué par l'ensemble des autres compétitions. Il est néanmoins déterminé par les entraîneurs des Pôles en liaison avec l'intéressé, son club et le responsable du groupe haut niveau de la ligue auquel appartient le jeune sportif, afin d'en sauvegarder la cohérence et de préserver harmonieusement les périodes de récupération nécessaires.



### **Article 10 - Choix des circuits de compétitions**

Les entraîneurs des Pôles sont responsables du choix des circuits sur lesquels sont engagés les orienteurs dans toutes les compétitions individuelles.

Dans les cas des championnats interclubs, des épreuves de relais, des compétitions à étapes, c'est le club qui effectue ce choix dans l'intérêt de ses équipes et de ses sportifs.

### **Article 11 - Entraînement en club**

Afin de garder le contact avec le club ou lorsque les conditions de fonctionnement le nécessitent, les orienteurs sont remis à la disposition de leur club sur proposition des entraîneurs du Pôle et doivent participer à ses activités conformément à leurs consignes. Le club est informé de ces situations particulières.

### **Article 12 - Représentativité**

Les orienteurs admis au Pôle concourent pour compte de leur club. Néanmoins, l'appartenance au Pôle peut être citée dans le cas de compétition à son initiative, ils en portent alors l'équipement.

### **Article 13 - Modalités de déplacement**

Tout déplacement (compétitions, stages...) organisé par le Pôle est envisagé avec des modalités de voyage et d'hébergement identiques pour l'ensemble des membres composant le groupe.

Toute dérogation devra être sollicitée auprès du responsable du pôle, au moins 15 jours avant la date de départ (ou au moment où celle-ci est connue). Si elle est accordée, son bénéficiaire se chargera d'organiser son propre transport, qui sera à sa charge.

### **Article 14 - Prise en charge financière**

Lorsque les actions (stages, compétitions) sont à l'initiative des Pôles, ceux-ci en assurent l'organisation et le financement, en dehors des inscriptions aux compétitions fédérales pour lesquelles les coureurs sont inscrits par et au nom de leur club (classement national).

Lors des déplacements sur les courses fédérales, une note de frais sera adressée aux clubs des orienteurs afin de rembourser les Pôles d'une partie des frais engagés.

En fonction des subventions allouées par les collectivités territoriales, chaque Pôle établit sa propre prise en charge financière vis-à-vis des sportifs. La DTN veillera à une cohérence inter-pôles dans la prise en charge financière.

### **Article 15 - Financement des pôles**

Pour tous les Pôles France et espoir, afin de participer aux coûts financiers engendrés par les entraînements (cartes, matériel, carburant...) et les compétitions de préparation, une participation financière de 200 € par orienteur et par an est demandée aux coureurs. Celle-ci peut être répartie entre la famille, le club, le comité départemental.


Pour le pôle espoir, la ligue dans laquelle est implantée géographiquement le pôle espoir ne peut subvenir seule à l'intégralité du financement de la structure. Une aide financière est demandée aux autres ligues dont sont issus les sportifs ayant intégré le Pôle. La participation financière est de 255 € par sportif et par année scolaire pour 2013-2014, avec une augmentation de 5 € par année scolaire, soit 260 € pour 2014-15, 265 € pour 2015-2016 et 270 € pour 2016-2017.

### **Article 16 - Maintien et sortie de Pôle**

Après son admission dans un Pôle, l'orienteur dispose de deux saisons consécutives pour satisfaire aux conditions d'accès au groupe France pour le pôle espoir, être sélectionné en équipe de France junior pour le pôle France Jeune et en équipe de France senior pour le pôle France Elite ou faire des progrès jugés suffisants par la direction technique nationale. Faute de quoi, il devra quitter le Pôle.

Et dans tous les cas, un sportif ne pourra rester en Pôle s'il ne respecte pas son contrat d'objectif personnalisé, établi en début d'année en commun accord avec le responsable du pôle.

Si un orienteur ne remplit plus les conditions de maintien dans le groupe France de sa catégorie, il dispose d'une saison afin d'y revenir. S'il n'y parvient pas, il ne sera pas repris au Pôle.



En cas de résultats sportifs insuffisants, de préparation sportive « laissant à désirer » ou de comportement inadapté au sein de l'établissement ou en déplacement sportif, l'orienteur ne serait pas maintenu au Pôle la saison suivante. En cas de manquement grave ou répétitif et après avoir été entendu par le Directeur Technique National ou son représentant, la sanction d'exclusion pourrait être prise sans délai.

#### **Article 17 - Suivi médical réglementaire**

Les orienteurs des Pôles doivent se soumettre aux examens médicaux préventifs réglementaires ainsi qu'au suivi médical et para médical organisé au sein du pôle sous la responsabilité du médecin du Pôle ainsi qu'aux éventuels contrôles antidopage.

#### **Article 18 - Lutte antidopage**

Conformément à l'esprit de la règle VI de la Charte du Sportif de Haut Niveau, les sportifs admis en Pôle s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention à l'initiative de la F.F.C.O., de la structure Pôle, du mouvement sportif ou de l'Etat.

De la même manière, ils s'engagent à ne pas consommer de l'alcool, du tabac ou de la drogue (quelle qu'en soit la nature).

#### **Article 19**

Toute décision nécessitée par des circonstances non prévues dans le présent règlement est du ressort du Directeur Technique National de la FFCO.

## CAHIER DES CHARGES : POLE ESPOIR (CO à pied et VTT)

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
<b>Positionnement au sein du PES</b>	<b>Objectif général :</b> → accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence (jeunes CO pédestre et jeunes, juniors et seniors CO VTT)	haut - niveau : entraînement quotidien Préparation aux compétitions de référence : EOC et WOC en CO VTT ; JWOC, JEC (17-20 ans) EYOC (15-18 ans) pédestre et VTT, championnats de France.
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Sélectionné en groupe France et équipe de France (GF - de 18 et junior et en CO VTT) - résultats de top 30.
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, ...	1 CTS
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention, ...	1 CTS assisté d'un entraîneur adjoint (Diplômes d'état), et éventuellement d'un préparateur physique, et d'un préparateur mental.
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Nombre de 6 à 12 - de 15 à 20 ans Sportif en groupe fédéral et sportif classé espoir ou jeune. Jeunes ayant été détectés par les entraîneurs nationaux FFCO, motivés pour s'engager dans une filière de HN (entretien) - bon dossier scolaire
<b>Eléments du fonctionnement sportif</b>	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Installations spécifiques : nombreuses cartes de CO dans un rayon de 45 min, Terrain naturel ou engazonné de proximité - Salle de musculation - salle ou bureau pour entretien Moyens logistiques (transport des personnes et équipements pour les séances)
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	44 semaines par an - 6 à 10 séances par semaine - 8 à 16 heures semaines
<b>Suivi des sportifs</b>	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Coordonnateur du pôle responsable du suivi du double projet scolaire et sportif en liaison avec les familles, les établissements scolaires et les entraîneurs des clubs. Scolarité avec horaires aménagés et soutien scolaire.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation, ...	1 plateau technique (médecin, infirmière, 1 psychologue) - Suivi médical réglementaire
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique</b> → responsables, organisation, volume, ...	Accès facilité à 1 kinésithérapeute, 1 diététicienne, 1 psychologue, 1 podologue, médecin du sport pour consultation



## CAHIER DES CHARGES : POLE FRANCE JEUNE

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	<b>Objectif général :</b> → haut niveau, préparation aux compétitions de référence (juniors et seniors)	Entraînement de haut - niveau: entraînement quotidien à bi - quotidien, Préparation aux compétitions intermédiaires: FISU (tous les 2 ans), Préparation aux compétitions de références : JWOC (18-20 ans), coupes du monde, WOC (à partir de 21 ans)
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	sélectionnés en groupe France et équipe de France junior et senior. résultats dans le top 30.
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, ...	Un CTS
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention, ...	2 CTS, assistés éventuellement d'un préparateur physique, d'un préparateur mental, d'un technicien.
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Nombre: de 6 à 12 sportifs, entre 18 et 23 ans (+ 1 an pour cas particulier) Sportifs classés espoirs, jeunes ou senior. sélectionnés en groupe France et équipe de France junior et senior. Etudes compatibles avec la charge d'entraînement.
Eléments du fonctionnement sportif	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Installations spécifiques : nombreuses cartes de CO dans un rayon de 1 heure. Terrain naturel ou engazonné de proximité et piste d'athlétisme - salle de musculation - salle ou bureau pour entretien Moyens logistiques (transport des personnes et équipements pour les séances)
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	46 semaines par an – 8 à 14 séances par semaine – 10 à 20 heures semaines.
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Relation du responsable du pôle France avec les référents haut niveau des structures universitaires, et le responsable haut-niveau de la DRDJCS. Aménagement des études supérieures.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation, ...	plateau technique médical – lieu du suivi médical réglementaire - consultations auprès de médecins du sport (maladies, blessures)
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique</b> → responsables, organisation, volume, ...	Accès facilité à Kinésithérapeutes, psychologue, diététicien, podologue, dentiste, cardiologue



## CAHIER DES CHARGES : POLE FRANCE ELITE

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	<b>Objectif général :</b> → préparation aux compétitions de référence.	Entraînement de haut-niveau Préparation aux championnats du Monde (senior), championnat d'Europe (senior) et Jeux mondiaux
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Sélectionné en équipe de France senior résultats attendus : top 20 à médaille d'or
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, ...	Un CTS
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention, ...	2 CTS, assistés éventuellement d'un préparateur physique, d'un préparateur mental, d'un technicien poseur.
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Entre 6 et 16 pendant la période de transition (14 ensuite maximum) - à partir de 20 ans, selon le niveau de performance et d'entraînement. Recrutement : Sportifs classés jeune, senior et élite, sélectionnés en équipe de France junior et senior, potentiel médaillés.
Éléments du fonctionnement sportif	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Installations spécifiques : nombreuses cartes de CO de haut niveau dans un rayon de d'1heure. Terrain naturel ou engazonné de proximité - salle de musculation - salle ou bureau pour entretien. Moyens logistiques (transport des personnes et équipements pour les séances).
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	46 semaines par an. Entre 12 et 30 heures par semaine.
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Relations du responsable du pôle France avec les référents haut niveau des structures universitaires, et de la DRDJCS. Aménagement des études supérieures. Emplois aménagés pour les meilleurs orienteurs. Accompagnement de la DTN
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation, ...	Plateau technique médical (médecin du sport, infirmière, psychologue) - lieu du suivi médical réglementaire et consultations (maladies, blessures)
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique</b> → responsables, organisation, volume, ...	Accès facilité à Kinésithérapeutes, psychologue, diététicien, podologue, dentiste, cardiologue.